

VETaDOM Bretagne romantique vous conseille et vous informe.

Rappel : Retrouvez les anciennes Newsletters ici : <https://www.vetadombr.fr/contact-veterinaire-a-domicile>

L'identification des chiens et des chats en France

L'identification électronique des chiens et des chats

Chiens et chats doivent obligatoirement être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Ce fichier est géré par la société I-cad, placée sous délégation du ministère de l'Agriculture.

Cette identification est obligatoire en France pour tout chien de plus de 4 mois et pour tout chat de plus de 7 mois.

L'identification d'un chien ou d'un chat peut se faire de 2 manières :

- par tatouage
- par puce électronique : moyen utilisé le plus couramment à l'heure actuelle car il peut se réaliser sans anesthésie générale, est fiable et durable dans le temps (toute la vie de l'animal).

Cette identification est réalisée par un vétérinaire ou plus rarement par un éleveur pour la tatouage (tatouage à la pince uniquement).

Cette identification de l'animal est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national.

Les différentes démarches à effectuer auprès de I-cad lors de la vie de l'animal.

Démarches obligatoires lors de tout changement de propriétaire :

Beaucoup de nouveaux et heureux propriétaires de chiens et de chats parmi la clientèle de VETaDOM ces derniers mois : mais aussi beaucoup de difficultés avec les changements officiels de propriétaire.

Lors de la cession d'un animal (à titre onéreux ou gratuit), l'ancien propriétaire a l'obligation :

- de vendre ou donner un animal identifié et enregistré sur I-Cad ;
- de fournir au nouveau propriétaire un certificat de cession rédigé par un vétérinaire ;
- de faire une déclaration de changement de propriétaire via la carte d'identification I-Cad de l'animal : carte à remplir avec les coordonnées du nouveau propriétaire, à signer et à renvoyer à I-Cad : le nouveau propriétaire reçoit alors une carte d'identification à son nom ; seule cette démarche permet au nouveau propriétaire d'être propriétaire de son animal.

Si ce changement n'a pas été effectué par l'ancien propriétaire, il vous faudra vous même envoyer un dossier à I-Cad avec la carte d'identification de l'animal, le certificat de vente ou de cession signé par l'ancien propriétaire, une copie de la pièce d'identité de l'ancien propriétaire.

Si l'un de ces documents est manquant, la procédure sera plus longue car I-Cad contactera l'ancien propriétaire (toujours officiellement propriétaire de votre animal) et devra attendre une réponse de ce dernier pendant 1 mois. Ce n'est qu'au bout de ce délai, si l'ancien propriétaire n'a pas répondu, que I-Cad pourra libeller une nouvelle carte d'identification à votre nom et que vous deviendrez officiellement propriétaire.

Autres démarches lors de modifications dans la vie de l'animal :

En cas de changement de numéro de téléphone, de nouvelle adresse (même provisoire) ou de décès d'un animal, il est impératif de mettre à jour ces informations via le fichier national I-cad. Ce fichier permet également de signaler un animal perdu : n'oubliez pas de le déclarer « retrouvé » si vous avez retrouvé votre animal de compagnie.

Dr Catherine NAMECHE,
Vétérinaire à domicile

Me contacter :

06 33 65 23 21

vetadombr@gmail.com

<https://www.vetadombr.fr>

Horaires d'interventions :

Lundi-Vendredi : 8h-19h

Samedi : 9h30-12h30

**24h/24h pour les urgences
des clients de VETaDOM
(par téléphone uniquement)**

**Retrouvez VETaDOM
Bretagne romantique sur**



Alika, la charmeuse, vient de trouver un nouveau foyer

Les bonnes résolutions de la rentrée : les soins d'hygiène à réaliser régulièrement

Souvent évoqués, mais rarement faits par manque de temps et d'habitude, ce sont pourtant des soins simples et faciles à réaliser ! Nous le savons tous, la rentrée est le bon moment pour mettre en place ce type de routine. Voici donc une petite leçon de travaux pratiques.

Nettoyer les yeux de vos petits compagnons.

Pourquoi nettoyer les yeux de vos chiens et/ou chats : l'oeil est un organe très fragile, cela est d'autant plus vrai chez les brachycéphales (races au nez « écrasé » et yeux globuleux comme le persan ou le Bouledogue français). De plus, certaines conditions climatiques et/ou environnementales peuvent aggraver cette fragilité : ainsi l'oeil est soumis à plus de risques lors de temps sec, venteux, lors de promenade dans le sable, la terre, la poussière, lors d'agressions chimiques plus importantes (pollution, tabac, ...), ...

De plus, chez certains animaux (notamment les brachycéphales), le larmolement chronique provoque une coloration des poils entre l'oeil interne de l'oeil et le nez.

Le nettoyage des yeux permet donc une prévention des irritations de l'oeil, des conjonctivites, de réduire la coloration des poils et permet l'élimination de petites croûtes se formant à l'angle interne de l'oeil lors de larmolements chroniques.



Lanvin, joli Persan : nettoyage à minima bi-hebdomadaire de ses yeux.

Quel produit utiliser ? : toujours utiliser au moins un produit neutre (sérum physiologique par exemple), mais les produits conseillés par votre vétérinaire contiennent, en sus, un produit antiseptique qui limitera les infections de l'oeil.

Pour les chats et chiens qui présentent des larmolements chroniques avec coloration des poils, il existe des produits spécifiques à mettre quotidiennement pour limiter cette coloration disgracieuse du poil.

A quelle fréquence procéder ? :

Si votre animal n'a jamais de problèmes oculaires, pas d'écoulements, pas de coloration du poil à l'angle interne de l'oeil : pas de soins particuliers, cependant il faut rester vigilant et faire le geste une fois de temps en temps pour savoir comment le faire et habituer votre petit compagnon à ce type de manipulation.

Si votre animal est sujet aux problèmes oculaires : un nettoyage hebdomadaire voire bi-hebdomadaire est à prévoir en prévention.

Si votre animal présente des écoulements et/ou une coloration des poils à l'angle interne des yeux (surtout pour les brachycéphales) : un nettoyage quotidien des yeux sera peut être nécessaire.

Quand s'inquiéter et prendre un RDV avec votre vétérinaire ? : en cas de forte rougeur inhabituelle, si votre animal présente un écoulement oculaire plus important que d'habitude, si votre animal présente un oeil fermé, s'il se frotte un oeil avec sa patte ou frotte sa tête par terre, tout signe de douleur, ...

Ne traitez jamais sans avis médical car un collyre peut se révéler inefficace voire aggravant ! Sachez enfin qu'un problème oculaire doit fréquemment être pris en charge de façon assez rapide, il est important que vous appelez votre vétérinaire rapidement.

Comment nettoyer les yeux de votre petit compagnon ? :

Tenez la tête de votre animal en la lui penchant très légèrement vers l'arrière

D'une main, et avec une pression légère mais ferme de votre pouce et votre index, écartez les paupières.

De l'autre main faites couler la lotion oculaire nettoyante dans l'oeil.

Avec une compresse (surtout pas de coton) essuyez la lotion qui s'écoulera à l'angle de l'oeil (jamais directement sur l'oeil !).

Nettoyage des oreilles.

Pourquoi nettoyer les oreilles de son animal ? :

Le conduit auditif est tapissé de peau et, au même titre que sur le reste du corps, cette peau peut être sujette aux inflammations et/ou infections : les « otites ». De plus, le conduit auditif du chien ou du chat (contrairement au notre) est très long et comporte un « coude » ; de ce fait, le cérumen n'est pas facilement évacué du conduit auditif et son accumulation dans le conduit auditif peut entraîner de la macération et le développement d'une otite.

A quelle fréquence effectuer ce nettoyage ? :

Les animaux qui ne présentent pas de problème, ne nécessitent pas de nettoyage régulier des conduits auditifs. Comme pour les yeux, un nettoyage de temps en temps permet de vous habituer à ce geste et d'habituer votre animal à ce type de manipulation.

Attention, sans nécessité, un nettoyage trop intensif des oreilles peut agresser la peau et éliminer la couche de sébum protectrice qui la recouvre.

Certaines races sont prédisposées aux otites : Labradors, Bouledogues, Sharpei, ... Les animaux qui se baignent souvent et dont l'humidité du conduit auditif peut favoriser la macération, sont également plus facilement sujets aux otites. Dans ces cas, un nettoyage hebdomadaire peut être nécessaire en dehors de toute otite.

Quels produits utiliser ? : je vous conseille fortement d'utiliser un produit vendu par les vétérinaires qui possèdent des actions antiseptiques voir cérulytiques (c'est à dire qui permettent une meilleure élimination du cérumen).

Attention de bien utiliser un produit nettoyant et non un produit traitant qui sera réservé au traitement lors des otites et après avis de votre vétérinaire.

Comment nettoyer les oreilles de son animal ? :

Le conduit auditif des chiens et des chats, comme nous l'avons vu, est long et présente un coude. C'est un « tuyau » caoutchouteux que vous sentez sous la peau de la joue de votre animal. Il descend verticalement de l'entrée du conduit auditif vers la mâchoire.

De ce fait, il faut bien tirer avec une main, vers l'arrière, l'oreille de votre animal (afin « d'ouvrir » ce coude) (photo 1) et de l'autre main introduire l'embout de la lotion afin de mettre le produit (photo2).

Une fois la lotion introduite dans le conduit auditif, il peut être utile de masser le conduit auditif de bas en haut afin de bien faire « remonter » le cérumen (photo 3).

La dernière étape consiste à introduire dans le conduit une compresse (ou un tissu en papier) à l'aide de votre doigt et de « remonter » le cérumen ; Je vous déconseille l'utilisation des cotons tiges.

Après avoir mis la lotion nettoyante votre animal peut se secouer fortement la tête ; laissez le faire : cela lui permet d'évacuer le cérumen.

Le nettoyage des oreilles de Paprika



Le brossage des dents

Pourquoi brosser les dents de son animal ? :

En l'absence d'hygiène bucco-dentaire chez nos animaux de compagnie, la plaque dentaire bactérienne s'accumule dans la bouche et se minéralise progressivement pour former le tartre. Les conséquences associées vont d'une simple inflammation des gencives à une maladie parodontale avec déchaussement dentaire. Cette maladie, souvent très douloureuse, entraîne des soins conséquents, la plupart du temps réalisés sous anesthésie générale (détartrage, extraction dentaire).

La plaque dentaire –blanchâtre- est très molle, ce qui la rend très facilement sensible au brossage dentaire.

A quelle fréquence ? :

Là encore, d'un animal à un autre la fréquence recommandée va varier : certains chiens n'auront jamais besoin qu'on leur brosse les dents alors que d'autres, malgré des brossages réguliers, développeront du tartre. Dans ce dernier cas de figure, le brossage des dents est bien entendu utile afin de limiter le dépôt de tartre et de retarder un éventuel détartrage.

Ce qu'il faut savoir c'est que plus vous commencerez tôt, plus le brossage de dents sera facile à accepter par votre petit compagnon.

Avec quel matériel ? :

Il vous faudra surtout utiliser du dentifrice pour chiens/chats et surtout bannir tout produit pour humains. En effet, contrairement aux dentifrices pour les humains, il ne contient pas de fluor, mais un produit antiseptique (il s'apparente plutôt à nos bains de bouche). Ces dentifrices ne sont pas à la menthe, mais plutôt à la framboise ou à la volaille, ils sont donc appétants pour nos animaux de compagnie, ce qui les rend plus facile d'emploi. Enfin, ils sont faits pour être avalés, ce qui n'est, bien sûr, pas le cas des nôtres.

Généralement il est fourni avec le dentifrice une petite brosse à dents et/ou un doigtier. Ce dernier système de doigtier en caoutchouc souple que vous enfitez sur votre doigt afin de brosser les dents de votre animal est souvent mieux accepté qu'une brosse à dents.

Comment brosser les dents ? :

Au départ, il est recommandé de familiariser votre animal avec le goût du dentifrice, en lui faisant sentir et en appliquant une petite noisette sur sa langue.

Ensuite, on peut passer au nettoyage proprement dit : vous pourrez au départ appliquer la pâte sur votre doigt et étaler le dentifrice sur la surface extérieure des dents, sur la mâchoire inférieure et supérieure. Pas besoin de faire ouvrir grand la gueule, glissez simplement votre doigt sous la babine et remontez ainsi vers les dents les plus au fond de la cavité buccale. N'oubliez pas les dents de devant !

Une fois cette habitude prise, vous pourrez utiliser le doigtier, un peu plus abrasif, puis plus tard la brosse à dent fournie si vous le souhaitez.

La coupe des griffes

C'est un acte que je réalise régulièrement lors de mes consultations à votre demande ou de ma propre initiative quand cela est nécessaire. Cet acte paraît assez simple, et pourtant, il inquiète de nombreux propriétaires : peur de faire mal, peur de faire saigner...

Pourquoi couper les griffes ? :

Couper les griffes de son chien, son chat peut sembler inutile, car la plupart use leurs griffes naturellement, en marchant ou en grattant le sol.

Cependant, parfois, cela ne suffit pas : les animaux vivant en appartement ou ayant une activité réduite usent beaucoup moins leurs griffes. De plus, on oublie souvent les ergots, qui, ne touchant pas le sol, ne peuvent pas s'user.

Il faut donc régulièrement inspecter toutes les griffes de votre animal, afin de détecter celles qui sont trop longues et qui pourraient le gêner lors de la marche, voire s'incarner.

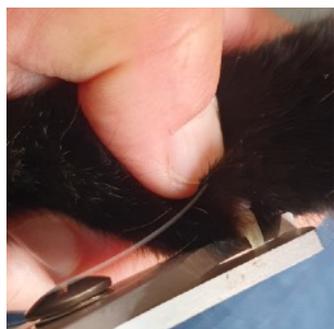
Si vous vivez en campagne, que votre poilu passe ses journées dehors à creuser des trous, il est probable que vous n'ayez pas besoin de les couper.

Comment faire ? :

Bien inspecter chaque patte de votre animal afin de ne pas en oublier !

Pour rappel, les chats ont 5 doigts (et donc 5 griffes !) sur les pattes avant, la griffe n°1 (sur la face interne de la patte) étant un peu surélevée, c'est l'ergot. Les pattes arrière ont, elles, 4 doigts et donc 4 griffes.

Chez le chien, il existe de la même façon 5 doigts et 5 griffes sur les pattes avant, avec la griffe n°1 qui n'est pas en contact avec le sol. Les pattes arrière peuvent, elles, compter, 1 voire 2 ergots, et parfois aucun ! C'est souvent lié à la race du chien (double ergot bien connu chez le beauceron par exemple). Mais on rencontre aussi des individus qui en ont ... ou pas... sur une patte arrière ou les deux...



Pour couper des griffes transparentes (« blanches ») c'est assez simple : avec une pince à griffes (ou des gros ciseaux pour les chats ou petits chiens) : vous repérez la zone rosée de la griffe et vous coupez après (en prenant une marge afin d'être sûr de ne pas couper là où cela peut être douloureux) dans la zone totalement blanche.

Pour couper des griffes noires : c'est un peu plus délicat car il est moins facile de savoir où couper : vous pouvez, soit prendre en point de repère une griffe « usée » qui n'a pas besoin d'être coupée, ou repérer la zone d'usure de la griffe (en-dessous) où l'on est sûr de ne pas faire mal. D'une façon générale, il faut mieux couper un peu moins et être certain de ne pas faire mal et le faire plus souvent que de couper un peu trop juste.

Une remarque, un commentaire, une question, une demande, ...

: vetadombr@gmail.com

N'hésitez pas également à me signaler si vous souhaitez voir aborder un sujet particulier lors d'une prochaine Newsletter.

Prenez soin de vous et de vos petits compagnons.

Cette Newsletter peut être diffusée et rediffusée sans modération....

A bientôt

